

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL 2021 – U52
Indications sur les attentes C2109-FHG HGEC 3

Le règlement d'examen précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à évaluer « la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie », ainsi que les connaissances et compétences en enseignement moral et civique (EMC) des candidats.

« L'épreuve [...] comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points ». Cette répartition est **immuable**.

Une **évaluation globale** de chaque partie permet de prendre en compte tout élément de réponse pertinent par rapport au sujet même s'il ne figure pas dans les éléments attendus.

Dans cette perspective il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction n'est pas un barème dégressif ou il s'agirait de soustraire des points par rapport à une production idéale ; c'est un **barème cumulatif** et la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée ;
- **l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé** ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- Il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice, de façon à ce que l'on ne puisse pas imaginer qu'un exercice n'a pas été corrigé ou pris en compte dans la note globale.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des « **capacités attendues** » ou « **compétences** » en **EMC**, des « **éléments attendus** » et ceux qui contribuent à la « **valorisation** » de la note finale.

Les « capacités et éléments attendus » sont ceux que l'on doit retrouver dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Les « éléments de valorisation » portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation attribué doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total de points)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C2109-FHG HGEC 3	1/8

**Première partie : Histoire (sujets d'étude)
(9 points)**

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : L'idée d'Europe au XXème siècle

- **Repérez dans le temps et dans l'espace (3 points)**

1) **Complétez le tableau en ANNEXE 1, à l'aide des éléments suivants :**

**Traité de Paris - Traité de Maastricht - Traité de Rome
1957 – 1951 – 1992**

- **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)**

2) **Quels sont pour « les pères de l'Europe » les principaux objectifs de la construction européenne ?**

3) **A quels défis est confrontée l'Union européenne au début des années 1990 ?**

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- localiser une situation par rapport à des repères
- utiliser le vocabulaire disciplinaire
- restituer les principales connaissances et notions

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

On attend du candidat qu'il mette en évidence le rôle central de R. Schuman (et de la Déclaration Schuman, 9 mai 1950), de Jean Monnet et de Konrad Adenauer... dans la réconciliation entre les peuples en Europe. De même, qu'il précise les objectifs (politiques -assurer une paix durable entre la France et l'Allemagne, réaliser une solidarité européenne-, économiques –mettre en commun les productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne, création de la CECA, première communauté supranationale européenne)...

Il est nécessaire d'envisager les soixante années de paix (depuis le second conflit mondial) avec des conflits qui auparavant se réglaient avant tout par la violence et/ou la guerre. Principe des négociations. On attend le développement des réussites suivantes : l'élargissement à de nouveaux pays, la création d'un espace de libre circulation des personnes et des marchandises, le marché commun, l'Acte unique, la monnaie commune, la citoyenneté européenne...

L'Union européenne est sans cesse en construction et elle doit faire face à des défis permanents...

Éléments de valorisation :

On valorisera les copies de candidats apportant des éléments de contextualisation (Ruine de l'Europe /reconstruction de l'Europe, Déclaration Schuman, grande conférence au Quai d'Orsay) et de connaissances supplémentaires (Schuman, ministre des Affaires Etrangères, et « Père de l'Europe » avec K. Adenauer, J. Monnet, A. de Gasperi) ou faisant preuve de qualités particulières dans l'expression ou de raisonnement.

On valorisera les copies de candidats apportant des éléments de connaissances supplémentaires (avec des illustrations pertinentes de réussites, des exemples explicites et développés de conflits sur le sol européen,...) ou faisant preuve de qualités particulières dans l'expression ou de raisonnement.

ANNEXE 1 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : L'idée d'Europe au XXème siècle

1) **Complétez le tableau ci-dessous à l'aide des éléments suivants :**

Traité de Paris - Traité de Maastricht - Traité de Rome
1957 – 1951 – 1992

Nom du traité	Année	Création de ...
Traité de Maastricht	1992	L'Union Européenne
Traité de Rome	1957	La Communauté Économique Européenne
Traité de Paris	1951	La Communauté Économique du Charbon et de l'Acier

OU

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 90

- **Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)**
 - 1) **Associez l'événement à la date correspondante dans l'ANNEXE 2.**
 - 2) **Nommez le dirigeant soviétique et le dirigeant américain au pouvoir en 1990.**
- **Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)**
 - 3) **Donnez une définition des termes suivants :**
 - **Génocide**
 - **Terrorisme**
 - 4) **Racontez en 3 à 5 lignes minimum l'effondrement du modèle soviétique au tournant des années 1990.**

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- localiser une situation par rapport à des repères
- utiliser le vocabulaire disciplinaire
- restituer les principales connaissances et notions

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés :

En 1990 le dirigeant soviétique est Mikhaïl Gorbatchev et George Bush aux États-Unis.

- Pour Génocide : on acceptera toutes réponses pertinentes qui font apparaître la dimension méthodique, planifiée d'une politique d'État.
- Pour Terrorisme : on acceptera toutes réponses pertinentes qui font apparaître le recours à la violence, la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses pour déstabiliser un État.

On attend sans exhaustivité, l'idée d'un cheminement dans le temps, des problèmes économiques. La politique mise en place par Gorbatchev qui a permis la remise en cause du communisme.

Éléments de valorisation :

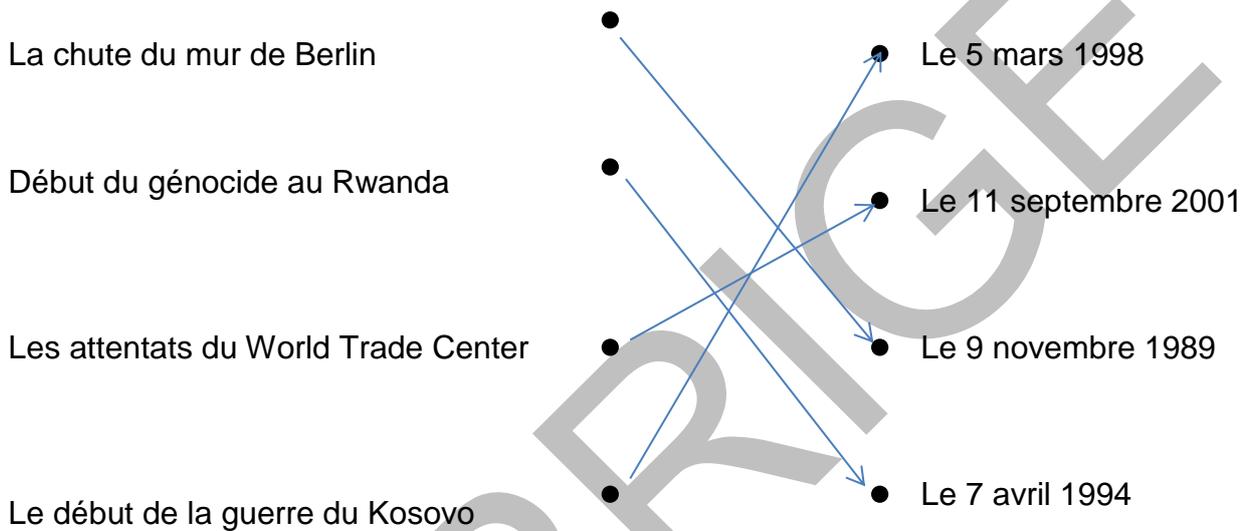
- la précision des explications et la pertinence des exemples proposés
- valorisation des réponses au-delà des connaissances attendues

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C2109-FHG HGEC 3	4/8

ANNEXE 2 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 90

1) Associez l'événement à la date correspondante.



Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Sujet : Pluralisme des croyances et laïcité

QUESTIONS :

- 1) *Proposez une définition de la laïcité. (DOCUMENT 1)*
- 2) *Reproduisez sur votre copie le tableau ci-dessous et complétez-le en relevant des éléments du texte. (DOCUMENT 2)*

Devoir des établissements pénitentiaires	
Droits des détenus	

- 3) *À l'aide des documents et de vos connaissances, expliquez la présence d'aumôniers en milieu pénitentiaire. (DOCUMENTS 1 et 2)*

Ce sujet s'inscrit dans la question « *Pluralisme des croyances et laïcité* », et porte sur les connaissances du programme : notion de laïcité, diversité des croyances et exercice des libertés.

Il prend en compte les compétences :

- identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu,
- mobiliser les connaissances exigibles,
- développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

Il doit permettre au candidat de questionner la pratique religieuse en France dans le cadre de la Laïcité mis en place depuis la loi de 1905 notamment dans le milieu pénitentiaire.

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

Toute réponse qui aborde en partie les éléments suivants :

- la loi du 9 décembre 1905 : loi de séparation des Églises et de l'État
- Liberté de conscience, liberté de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances ou les convictions

On accepte tout extrait pertinent du document 2 qui précise

- les devoirs des établissements publics (prisons) clos sur la libre pratique religieuse et la pluralité des cultes,
- les droits des détenus garantis par la loi de 1905. (le libre exercice des cultes).

On accepte toute explication faisant référence aux documents et étayée par des connaissances personnelles.

Éléments de valorisation :

On valorise des références précises à la loi de 1905, aux valeurs de la République et la pertinence d'une réflexion manifestement personnelle.

On n'oublie pas de valoriser les copies apportant des connaissances supplémentaires ou faisant preuve de qualités particulières d'expression ou de raisonnement.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C2109-FHG HGEC 3	6/8

**Troisième partie : Géographie (situations)
(7 points)**

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Paris, ville mondiale

QUESTIONS :

- 1) Relevez trois atouts de Paris dans le domaine de la « création artistique ».**
- 2) Expliquez la phrase soulignée.**
- 3) À l'aide du document et de vos connaissances, justifiez l'affirmation suivante : « Paris est une ville mondiale ».**

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec les connaissances.
- décrire et caractériser une situation géographique.

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- influence mondiale de Paris dans le domaine de la culture (mode, arts, ...),
- atouts de Paris : Paris, capitale de mode / offre culturelle multiple (FIAC) / dynamisme de l'innovation,
- Paris s'appuie sur son passé et notamment ses monuments pour attirer les touristes étrangers mais se tourne vers l'avenir en investissant pour développer son rôle de capitale mondiale de la culture : création du nouvel Institut français de la mode (IFM)...
- les attributs qui font de Paris une ville mondiale : Paris, capitale politique / centre économique / capitale culturelle

Éléments de valorisation :

On valorise tout effort de reformulation, mais aussi toute évocation d'exemples précis pour définir Paris comme ville mondiale : siège de l'UNESCO, quartier d'affaires de la Défense, Paris première destination touristique mondiale, organisation des Jeux Olympiques de 2024...

OU

Sujet 2 : L'Outre-mer et la puissance française

QUESTIONS :

- 1) Pourquoi peut-on parler de position stratégique au sujet du Grand Port Maritime de la Réunion ? (DOCUMENT 1)**
- 2) Relevez trois éléments qui montrent l'importance de ce port pour l'économie de l'île de la Réunion. (DOCUMENT 2)**
- 3) À l'aide des documents et de vos connaissances, justifiez l'affirmation suivante : « les territoires d'Outre-mer participent à la puissance française ».**

Capacités attendues :

Parmi les capacités, on attend en particulier la maîtrise des capacités suivantes :

- relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec les connaissances
- décrire et caractériser une situation géographique

Éléments attendus :

Les éléments suivants peuvent être envisagés, sans attendre l'exhaustivité :

- position stratégique = au cœur de l'Océan indien / carrefour des routes maritimes qui relient l'Asie ; l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Sud
- port de commerce : hub stratégique pour la compagnie maritime CMA-CGM / générateur d'emplois important : zone industrialo-portuaire / débouché pour les entreprises réunionnaises / troisième base navale française / développement du tourisme grâce à l'activité de croisière
- les territoires d'Outre-mer apportent richesses et ressources à la France, grâce notamment à leur ZEE, ce sont des espaces stratégiques qui permettent à la France d'être positionnée dans tous les océans, atouts touristiques

Éléments de valorisation :

On valorise tout effort de reformulation, mais aussi tout candidat qui évoque des exemples précis du rôle des territoires ultramarins dans la puissance française.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : C2109-FHG HGEC 3	8/8